

AUTOPARTAGE

RAPPORT DE SUIVI SYNTHÉTIQUE D'ÉVALUATION
DE LA COUVERTURE RÉGIONALE



2021





INTRODUCTION – MÉTHODOLOGIE

En vertu des articles 6 et 7 de l'Arrêté du GRBC du 21 mars 2013 fixant les modalités d'utilisation des places de stationnement par les opérateurs de véhicules à moteur partagés, les opérateurs agréés sont tenus annuellement de fournir à l'Agence du stationnement des données d'exploitation et de collaborer à la réalisation d'une enquête auprès des usagers.

La réalisation de ces présentes fiches synthétiques s'appuie sur les données faisant suite au formulaire envoyé par l'Agence Régionale du Stationnement aux différents opérateurs agréés en Région bruxelloise, en 2021.

Cette démarche poursuit l'objectif principal d'évaluer la couverture régionale de l'offre et de la demande de véhicules à moteur partagés. Par ailleurs, les données relatives à l'offre concernant l'autopartage avec usage de places de stationnement réservées en voirie seront analysées pour l'ensemble des opérateurs (Cambio et Getaround compris). Quant aux données concernant la demande, ces dernières se focaliseront sur l'ensemble de l'activité de l'opérateur Cambio et sur l'activité des stations opérationnelles de Getaround, c'est-à-dire 8 stations sur 12 au total.

Par la présente note, l'Agence du stationnement entend répondre à sa mission de synthèse et de transmission des données d'exploitation délivrées par les opérateurs agréés. Afin de respecter une certaine confidentialité et d'assurer une lecture efficace, les résultats ont été ventilés par commune.

AUTOPARTAGE AVEC USAGE DE PLACES DE STATIONNEMENT RÉSERVÉES

En 2021, deux opérateurs agréés proposent un service d'autopartage avec usage de places de stationnement réservées : il s'agit de Cambio et de Getaround.

Fig. 1 – Performances de l'autopartage avec usage de places de stationnement réservées en 2021.

	CAMBIO	GETAROUND	TOTAL	MOYENNE PONDÉRÉE
Membres	22.480	935	23.415	/
Stations	211	12	223	/
Emplacements	647	24	671	/
Réservations totales	284.252	1.321	285.573	/
Réservations par jour	778,8	3,6	782,4	/
Durée moyenne par réservation (h)	7	29*	/	7,37
Taux de charge** (%)	40	55	/	/
Score moyen***	1,80	2,83	/	1,86

* D'après l'opérateur Getaround, ce nombre est justifié en raison des services qu'ils proposent. Ces derniers seraient plus « compétitifs » à la journée que durant quelques heures.

** Rapport entre le nombre d'heures d'utilisation des véhicules et le nombre d'heures de disponibilité des véhicules.

*** Pour chaque station de voitures partagées, un score est défini sur base de sa localisation. Une station en zone d'accessibilité C telle que définie par le RRU équivaut à un score de 0, en zone B à un score de 2, en zone A à un score de 3.

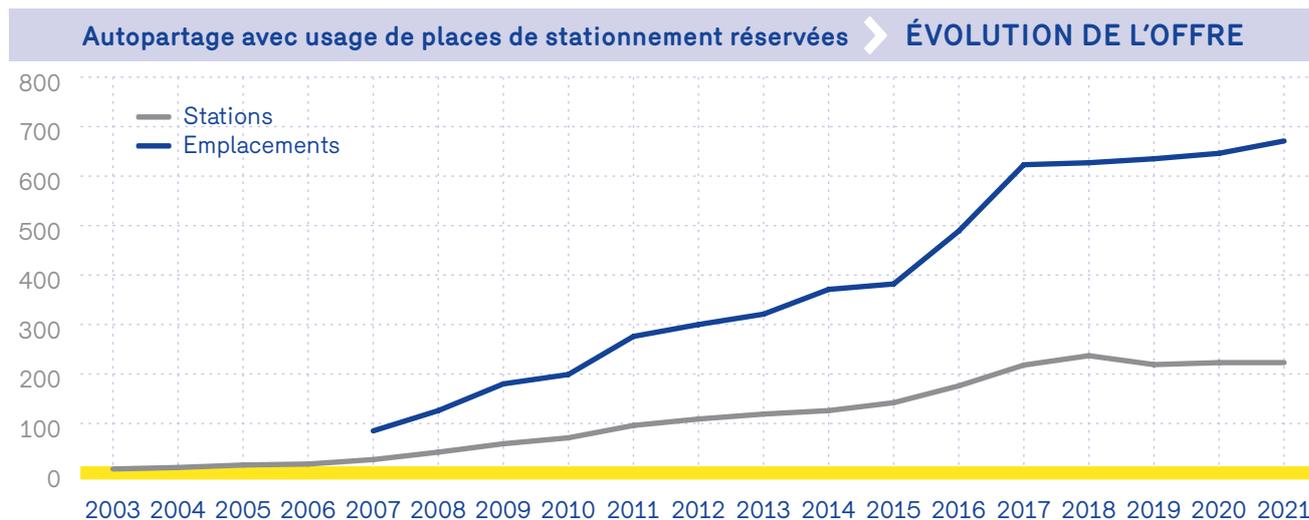
Cambio, 2021; Getaround, 2021



OFFRE

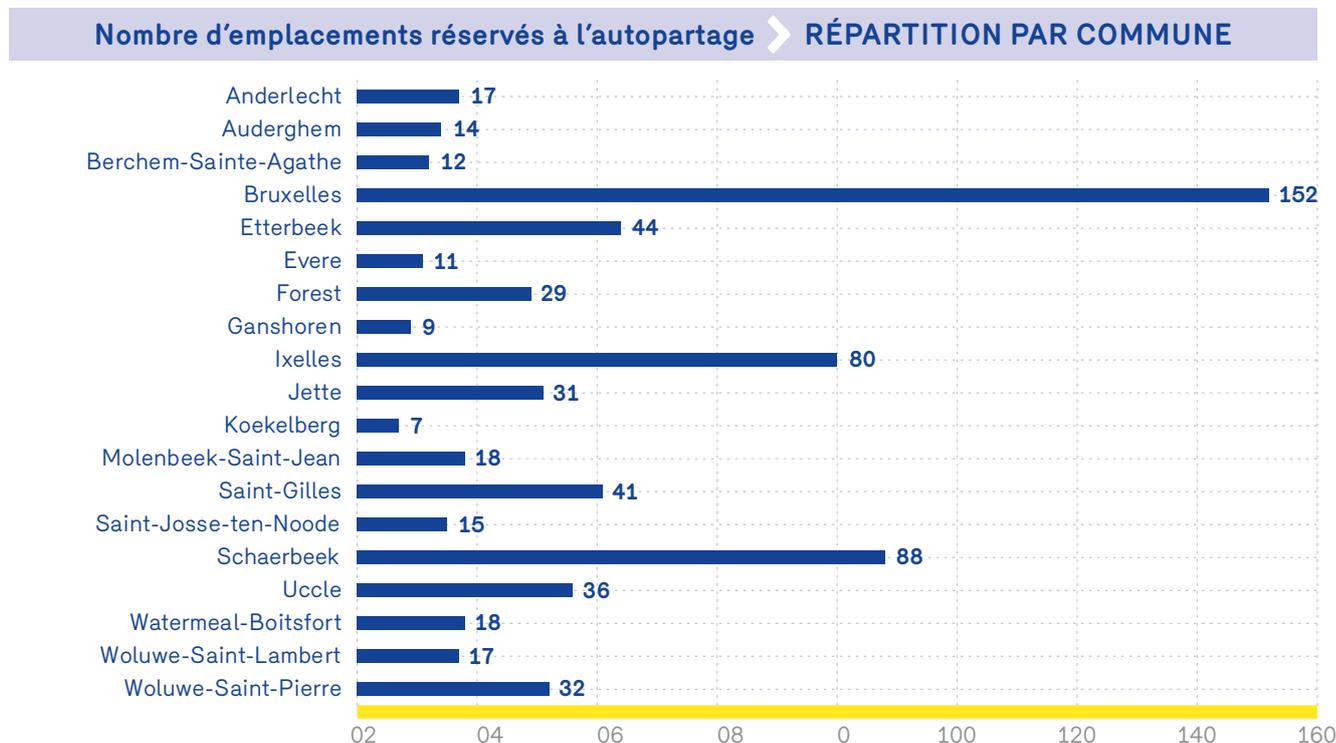
À la fin de l'année 2021, la Région bruxelloise comptait 223 stations dédiées à l'autopartage avec usage de places de stationnement réservées en voirie (Cambio + Getaround), pour une capacité totale de 671 emplacements.

Fig. 2 – Évolution de l'offre d'autopartage avec usage de places de stationnement réservées en 2021.



Cambio, 2021; Getaround, 2021

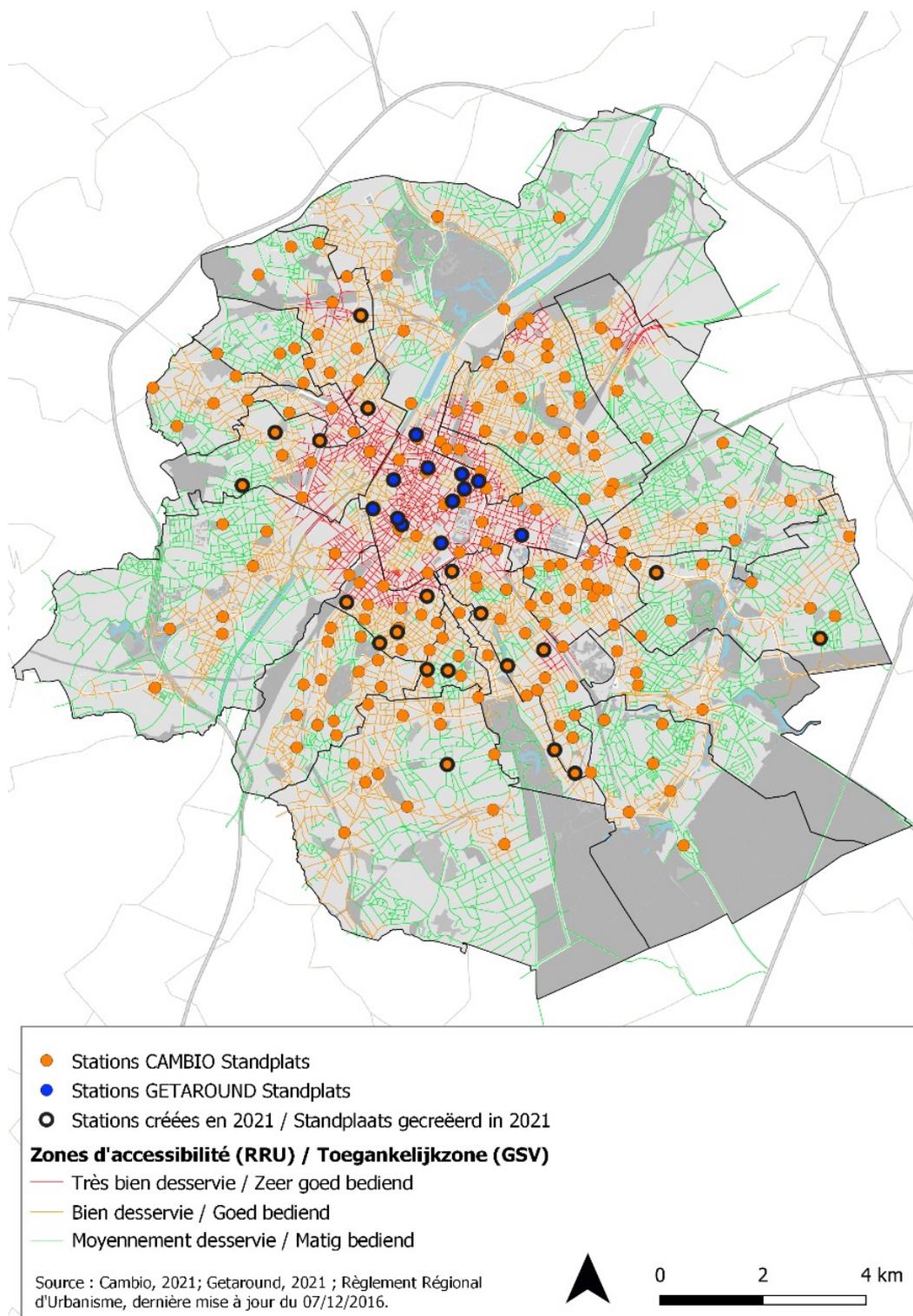
Fig. 3 – Répartition par commune du nombre d'emplacements réservés à l'autopartage en 2021.



Cambio, 2021; Getaround, 2021



Fig. 4 – Couverture territoriale de l'offre d'autopartage avec usage de places de stationnement réservées en 2021.





RESPECT DES OBJECTIFS

L'Arrêté du GRBC du 21 mars 2013 fixe au moins deux objectifs relatifs au développement de l'autopartage avec usage de places de stationnement réservées, à savoir un objectif de dispersion des stations en fonction de zones d'accessibilité du territoire régional, un objectif de croissance de l'offre d'emplacements réservés à l'horizon 2020 ventilé par commune en fonction des effectifs de population.

De par l'évolution prévisionnelle du service d'autopartage avec usage d'emplacements réservés ainsi que des tendances de croissance démographique, l'objectif de croissance a été fixé à 2 % de la population en 2020 soit 25.000 clients. Le chiffre de référence habituel pour la rentabilité d'un véhicule d'autopartage étant de 30 clients par véhicule, ceci se traduit en un objectif de 801 places de stationnement réservées pour l'autopartage. Afin de répondre à la fois à l'objectif de couverture territoriale (offrir la possibilité d'une station à proximité de chaque habitant) et à la logique du potentiel de croissance du service, cet objectif a été ventilé sur base des effectifs de population de chaque commune.

Le tableau suivant illustre le nombre d'emplacements réservés qu'il reste à créer compte tenu de cette ventilation.

Fig. 5 – Respect des objectifs de croissance à l'horizon 2020 de l'offre en autopartage avec usage de places de stationnement réservées en 2021.

COMMUNES	PLACES	OBJECTIF 2020 SELON LES EFFECTIFS DE POPULATION	% D'ATTEINTE DES OBJECTIFS 2020	PLACES À CRÉER PAR COMMUNE
Anderlecht	17	77	22%	60
Auderghem	14	23	61%	9
Berchem-Sainte-Agathe	12	16	75%	4
Bruxelles	152	116	131%	0
Etterbeek	44	33	133%	0
Evere	11	26	42%	15
Forest	29	37	78%	8
Ganshoren	9	17	53%	8
Ixelles	80	59	136%	0
Jette	31	34	91%	3
Koekelberg	7	15	47%	8
Molenbeek-Saint-Jean	18	65	28%	47
Saint-Gilles	41	34	121%	0
Saint-Josse-ten-Noode	15	19	79%	4
Schaerbeek	88	89	99%	1
Uccle	36	57	63%	21
Watermael-Boitsfort	18	18	100%	0
Woluwe-Saint-Lambert	17	37	46%	20
Woluwe-Saint-Pierre	32	29	110%	0
TOTAL	671	801	84%	208

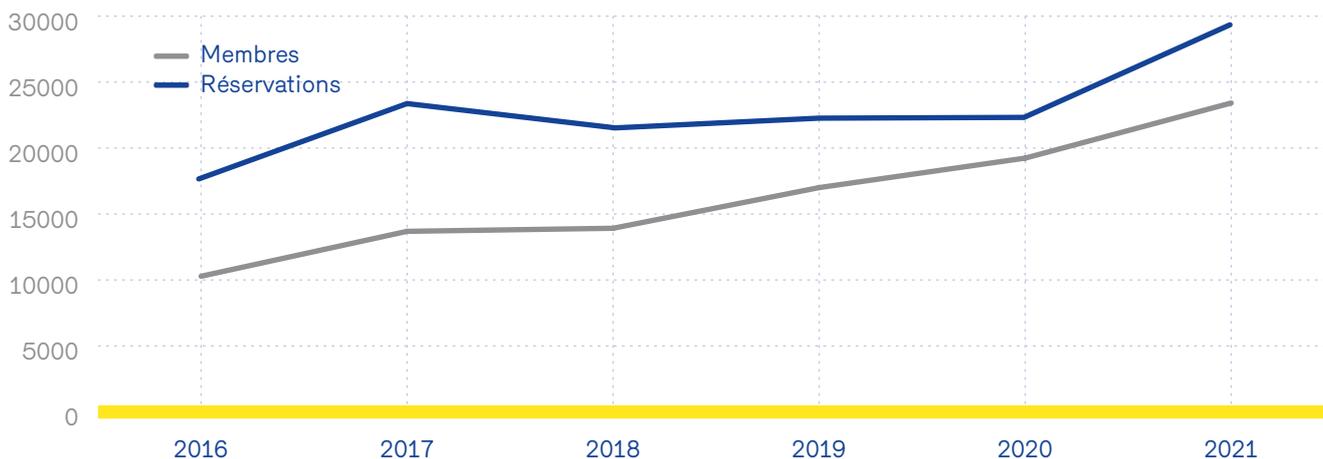
Cambio, 2021 ; Getaround, 2021 ; Arrêté du GRBC, 2013



DEMANDE

Fig. 6 – Evolution de la demande d'autopartage avec usage de places de stationnement réservées en 2021.

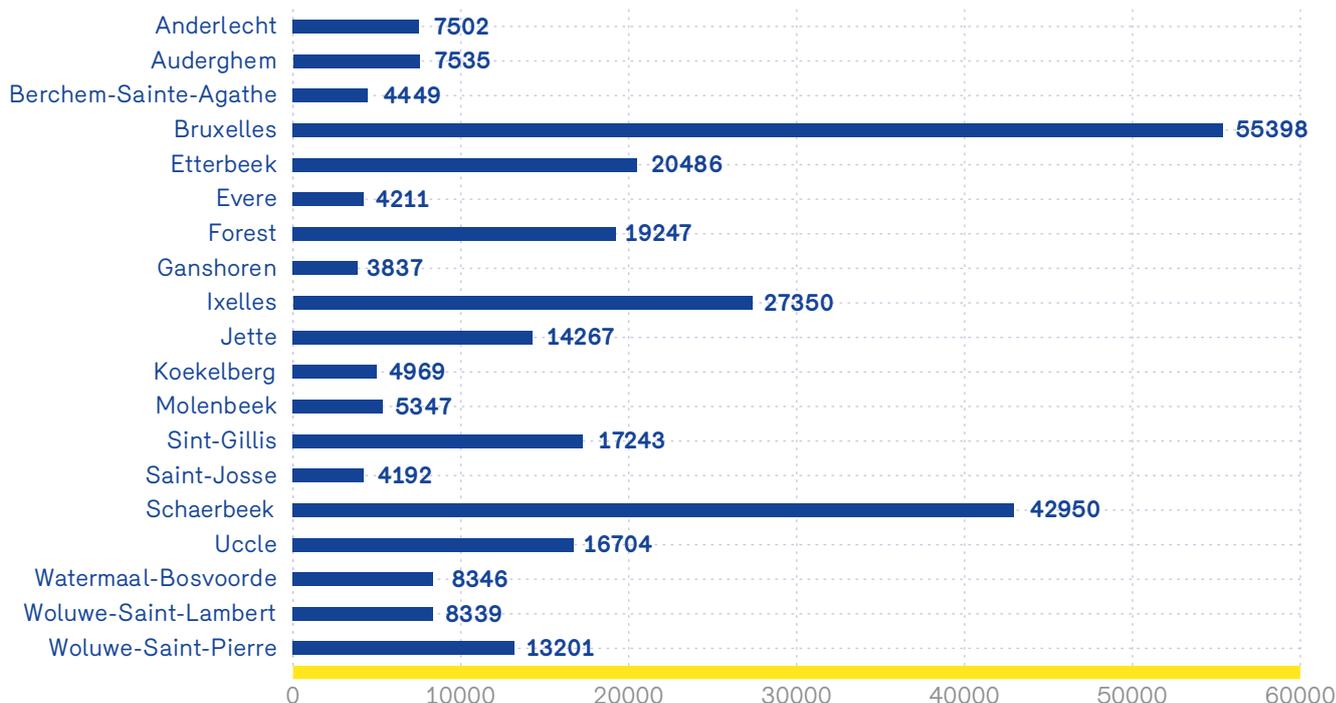
Autopartage avec usage de places de stationnement réservées > EVOLUTION DE LA DEMANDE



Cambio, 2021; Getaround, 2021

Fig. 7 – Répartition du nombre de réservations effectuées en autopartage avec usage de places de stationnement réservées en 2021, selon la commune dans laquelle se trouve la station.

Autopartage avec usage de places de stationnement réservées > RÉPARTITION DU NOMBRE DE RÉSERVATIONS



Cambio, 2021; Getaround, 2021



AUTOPARTAGE EN FLOTTE LIBRE

En 2021, un opérateur agréé propose un service d'autopartage en flotte libre : il s'agit de Poppy.

Fig. 8 – Performances de l'autopartage en flotte libre en 2021.

	POPPY** (2019)	POPPY** (2020)	POPPY (2021)
Membres actifs*	17.320	17.873	22.512
Véhicules	/	/	350
Réservations totales	/	/	176.089
Réservations par jour	/	/	482
Durées totales des réservations (h)	/	/	586.182
Durée moyenne par réservation (h)	/	/	03:19:48
Distance totale (km)	/	/	2.338.461
Distance moyenne par réservation (km)	/	/	13,28
Périmètre d'activité (km ²)	/	57,4	58,8
Couverture du périmètre d'activité par rapport à la superficie du territoire bruxellois (%)	/	35,3	36,2

* Membres ayant effectué au moins un trajet dans l'année. Les données de 2019 et 2020 sont mises à jour selon cette méthodologie.

** A l'exception des données concernant les membres actifs, les informations récoltées pour les années 2019 et 2020 ne recouvrent que la période s'étalant de juin à décembre inclus..

Poppy, 2019, 2020 et 2021



Fig. 9 – Extension du périmètre d'activité de l'autopartage en flotte libre en 2021.

